

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	9
Membres absents	3
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.** Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur William MUSUMECI
Madame Nadia GHARNIT
Madame Laurence GROSSI

OBJET : Modification de la sectorisation scolaire des élèves villeparisiens

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'éducation et notamment son article 212-7,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121.29,
Vu la loi n°2004-809 du 13 Aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 juin 2024,
Considérant le besoin d'équilibrer les affectations des effectifs scolaires sur les écoles de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ, Adjoint au maire chargé de l'Éducation et au Conseil Municipal des Enfants.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

DECIDE que les élèves résidant aux adresses :

- Du 1 au 23 Avenue des Grillons ;
- Du 1 au 25 Avenue des Libellules ;
- Du 72 au 104 Avenue Charles Gide ;

soient affectés à l'école maternelle Aristide Briand dès la rentrée de septembre 2024.

Article 2 :

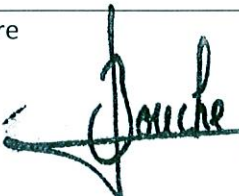

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté après le vote suivant :

32 votants dont 9 pouvoirs
24 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)
7 contre dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)
1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Caroline DIGARD Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240627-24_09445-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

